



Issy-les-Moulineaux, le 28 février 2023

SUPPLEMENT 4 EMTN SFIL 2022

Conformément à la réglementation en vigueur, SFIL annonce que son Supplément N°4 au programme EMTN 2022 a été approuvé par l’Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 24 février 2023 et qu’il peut être consulté sur son site internet : <https://sfil.fr/infos-financieres/programme-demissions/> (rubrique Investisseurs).